



Projet associatif

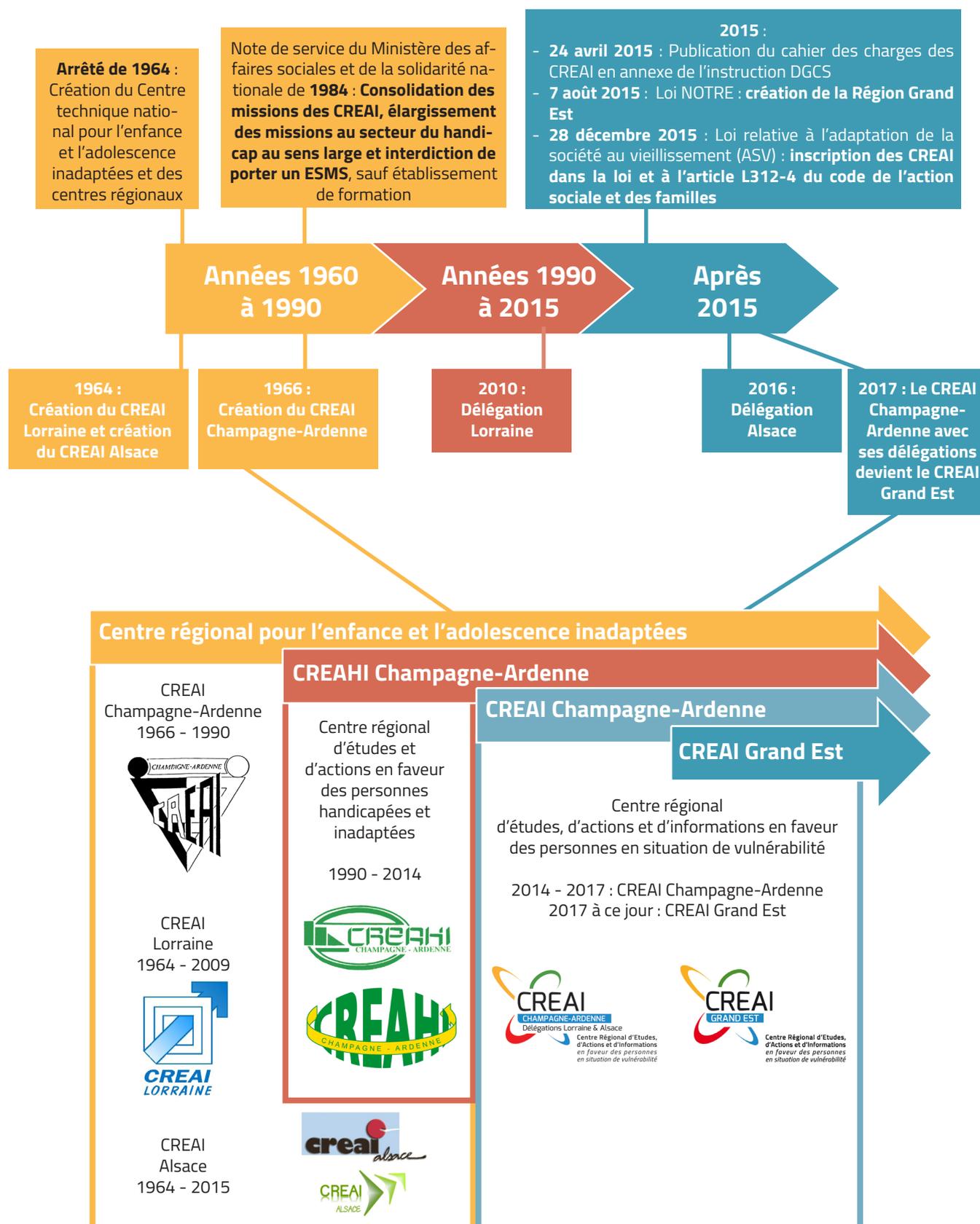
du Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité du Grand Est



Siège : Cité administrative Tirlet - Bât. 3 - 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY
Antenne Alsace : 29 rue du Faubourg de Saverne - 67000 STRASBOURG
• 03 26 68 35 71 • www.creai-grand-est.fr •

Notre Histoire

Le **CREAI Grand Est** tel qu'il existe aujourd'hui est le fruit des histoires de chacun des **CREAI Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace** sur leurs propres territoires. À l'image de son logo ou de son acronyme, ses missions et champs d'intervention ont évolué au fil du temps, au gré des transformations du secteur lui-même et des textes législatifs et réglementaires le concernant.



Nos Missions

Le CREAI Grand Est est aujourd'hui implanté sur les trois territoires de la Région : son siège est à Châlons-en-Champagne, deux antennes se situent à Vandœuvre-lès-Nancy pour la Lorraine et à Strasbourg en Alsace.

Le CREAI Grand Est fonde son action sur le réseau partenarial auquel il participe, qu'il anime, et qu'il fédère au sein du secteur social et médico-social.

Il œuvre dans un but d'intérêt général et propose **des actions** bénéficiant directement ou indirectement aux **personnes en situation de vulnérabilité**.

Les actions du CREAI s'adressent et impliquent l'ensemble des acteurs du champ de la santé au sens de l'OMS : le secteur social (protection de l'enfance, inclusion sociale), le secteur médico-social (handicap, personnes âgées), le secteur de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes, le secteur sanitaire.

4 axes :

- **Observation / Etude** : à l'échelle locale, régionale ou nationale
- **Contribution aux réflexions, débats, travaux des pouvoirs publics et acteurs du territoire** : participations aux réseaux et fédérations, aux commissions locales, animation du territoire avec l'organisation de groupes de travail ou de journées d'études
- **Accompagnement des acteurs** : intervention auprès des acteurs qui le sollicitent pour la mise en œuvre de leur projet
- **Formation** : sur les politiques publiques, la connaissance des publics, des dispositifs et sur l'amélioration des pratiques professionnelles pour les équipes des établissements et services et les personnes accompagnées.

Nos Valeurs

Le CREAI Grand Est porte, défend et promeut les valeurs suivantes :

Humaines :

- ✓ **Respect de l'autre dans sa singularité** : le CREAI prend en compte toutes les différences, défend l'égalité de traitement et l'égale dignité de toutes les personnes sans aucune discrimination. Il reconnaît à chacun des capacités, des attentes et des besoins spécifiques.
- ✓ **Inclusion** : le CREAI soutient le droit pour chaque individu de participer socialement, c'est-à-dire d'exercer une diversité de rôles sociaux, de pouvoir vivre parmi les autres en occupant une place acceptée et reconnue. Il s'engage auprès des acteurs institutionnels, publics et privés pour construire une société accueillante, accessible à tous sans distinction ni discrimination.
- ✓ **Autodétermination** : le CREAI affirme la liberté de chaque individu de faire des choix, de les mettre en œuvre, de changer d'avis, de prendre des risques, de se tromper...
- ✓ **Egalité de tous et prévention de toutes les formes de domination** : Il porte une attention particulière à la reconnaissance et à l'exercice des droits de chacun dans la mise en œuvre de ses actions, et veille à prévenir toute forme de domination ou de violence.

L'atteinte de ces finalités par chaque individu passe notamment par la promotion de l'accès aux droits et à une qualité de vie.

Sociales :

- ✓ **Utilité sociale** : dans un but d'intérêt général, le CREAI se donne pour finalité de contribuer à soutenir les personnes en situation de vulnérabilité ; de lutter contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles ; de promouvoir le développement du lien social et de renforcer la cohésion territoriale. Dans ce cadre, le CREAI s'affirme comme un acteur technique et opérationnel. Ses actions, destinées aux aidants familiaux, aux personnes accompagnées par un établissement ou un service social ou médico-social, et aux équipes professionnelles de ces structures et aux bénévoles, prennent pour partie source dans l'expertise d'expérience de ces acteurs.
- ✓ **Démocratie** : le CREAI est un espace ouvert et participatif. Sa gouvernance et ses actions sont basées sur le débat d'idées, la mutualisation des connaissances et le respect de la contradiction.
- ✓ **Partage, solidarité** : acteur associatif de l'économie sociale, solidaire et environnementale, le CREAI défend un modèle socio-économique équitable, solidaire et redistributif permettant à tous de profiter d'une vie décente, de liens sociaux et familiaux, d'un accès à la culture, aux loisirs et aux sports, etc. Le CREAI gère ainsi l'utilisation de ses ressources au profit exclusif de son objet social, sans but lucratif. Plus largement, il défend l'utilité du tiers-secteur associatif.
- ✓ **Egalité femmes-hommes** : le CREAI est vigilant, dans chacune de ses actions, à défendre cette égalité. Il exprime sa volonté d'instaurer une parité dans ses instances.
- ✓ **Laïcité** : le CREAI respecte la diversité des valeurs et des croyances dans le respect du vivre-ensemble.
- ✓ **Accès à la santé** : le CREAI contribue par ses actions à un meilleur accès des personnes en situation de vulnérabilité à la santé au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé : un état de complet bien-être physique, mental et social.

Ethique / déontologie :

- ✓ **Engagement vis-à-vis des personnes en situation de vulnérabilité** : dans l'ensemble de ses actions, le CREAI défend les intérêts des personnes en situation de vulnérabilité, et la primauté du respect de leurs droits.
- ✓ **Engagement vis-à-vis des professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire** : le CREAI s'engage à intégrer dans ses actions les évolutions des politiques publiques et prendre en compte les besoins des acteurs des secteurs social, médico-social et sanitaire. Pour cela, il garantit l'actualisation des connaissances et le développement des compétences de son équipe.
- ✓ **Indépendance & neutralité** : le CREAI affirme son indépendance à l'égard des acteurs institutionnels, des organismes gestionnaires et/ou représentants des personnes, et des équipes professionnelles. Il conserve une posture « tierce » entre financeurs, opérateurs et bénéficiaires de l'action sociale et en santé. Il assure l'autonomie de sa gouvernance.
- ✓ **Bienveillance** : dans l'ensemble de ses actions, le CREAI préserve une posture constructive, une écoute active, de la considération et de l'empathie pour ses interlocuteurs professionnels, bénévoles, institutionnels ou particuliers. Se défendant de tout jugement, il maintient, et si besoin adapte, les conditions d'un accompagnement des acteurs avec lesquels il coopère.
- ✓ **Discrétion** : le CREAI garantit la confidentialité et protège les informations recueillies sur les personnes et les organisations.
- ✓ **Qualité** : le CREAI entretient un questionnement permanent, une « culture du doute ». Il garantit l'actualisation des connaissances, développe des méthodologies évolutives et sonde systématiquement la satisfaction des personnes ou organisations qui recourent à ses services.